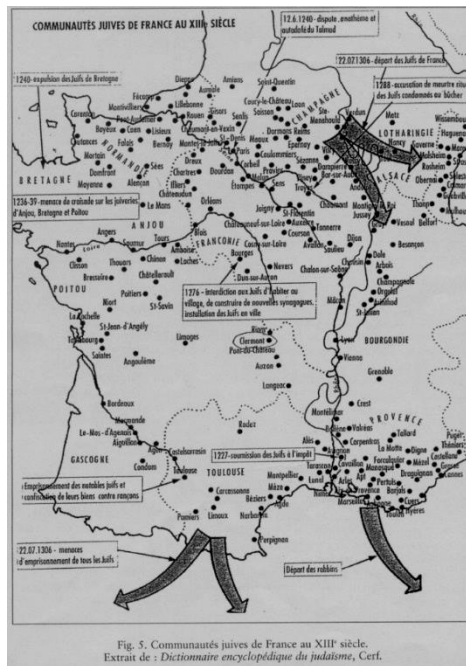


“En 506, un concile est tenu à Agde avec l'autorisation du roi wisigoth Alaric II. Il y sera défini dans quelles conditions « les Juifs qui veulent se rallier à la foi catholique doivent, à l'exemple des catéchumènes, se tenir pendant 8 mois sur le seuil de l'église ; si, au bout de ce temps, leur foi est reconnue sincère, ils obtiendront la grâce du baptême (...) empêcher ceux-ci de contaminer les chrétiens ».

« (...) Tout chrétien, clerc ou laïc, doit s'abstenir de prendre part aux banquets des Juifs ; ces derniers ne mangeant pas des mêmes aliments que les chrétiens, il est indigne et sacrilège que les chrétiens touchent à leur nourriture. Les mets que nous prenons avec la permission de l'apôtre sont jugés immondes par les Juifs. Un chrétien se montre donc l'inférieur d'un Juif s'il s'assujettit à manger des plats que ce dernier lui présente et si, d'autre part, le Juif repousse avec mépris la nourriture en usage ». Déjà édictée par le Concile de Vannes, cette interdiction fut peu respectée, d'autres conciles la renouvelèrent à plusieurs reprises (Épône, 517 ; Orléans, 538 et Mâcon, 581).

En atteste ce témoignage à propos de Cautinus (évêque de Clermont entre 551 et 571) : « Avec les Juifs à l'influence desquels il se soumettait, il était en termes familiers, non pour leur conversion, ce qui, en bon pasteur, eut dû être son souci, mais pour leur acheter des objets précieux. On le flattait facilement et ils lui prodiguaient une grossière adulation. Ils lui vendaient alors les choses à un prix plus élevé que leur valeur réelle ». Grégoire de Tours, Histoire des Francs (Denoël, 1974).



Bourgogne

Dès le commencement du VI^{ème} siècle, il se trouve un grand nombre de Juifs dans le Duché de Bourgogne, qui s'étendait sur le Sud-Est de la France, sur la Savoie et une partie de la Suisse. En ce qui concerne l'explication d'une présence juive en Bourgogne, un historien avance : *"Des vaisseaux, appartenant à des Juifs de Béziers, Montpellier, Marseille, Agde et Narbonne, allaient dans les ports d'Italie s'approvisionner de parfums, d'épicerie, d'étoffes, de bijoux, organisées en sociétés commerciales. Des marchands juifs, établis à Vienne (Dauphiné), à Lyon, à Mâcon, à Dijon et ailleurs, les vendaient dans le centre de la France."* En cette fin de l'Empire les Romains traitèrent les Juifs avec respect. Les envahisseurs barbares restèrent fidèles à ce système de tolérance. Malheureusement le christianisme orthodoxe monta en puissance avec le règne de Clovis et rendit la vie dure aux Juifs. Les évêques, guidés par un esprit de prosélytisme trop ardent, invectivèrent les Juifs du haut de leurs chaires. Les Conciles d'Orléans, de Clermont-Ferrand (535), de Mâcon (581) et celui de Chalon-sur-Saône (630) s'efforcèrent à restreindre leurs relations avec les chrétiens et à les dépouiller de leurs droits civils. On poussa ainsi les Juifs vers l'apostasie. D'un autre côté, les lois pénales des Bourguignons, en ce qui concerne les punitions d'actes de violence, faisaient une distinction entre chrétiens et juifs. Elles condamnaient ces derniers à avoir le poing coupé ou à payer soixante-quinze sous de composition et douze sous d'amendes pour avoir frappé un chrétien et à perdre la vie et les biens si ce chrétien était prêtre. D'après la Loi Gombette et les canons du Concile de Mâcon, les Juifs apparaissent en Bourgogne à la fin du X^{ème} siècle. Il est fort probable qu'antérieurement il y ait eu des Juifs dans cette Province. Ce sont les activités professionnelles et financières qui attirèrent les Juifs en Bourgogne. Une forte activité paysanne se maintenait entre Troyes, Châlons, Auxerre et Langres : la laine. En effet, dans cette région essentiellement agricole la production de laine était assez considérable pour motiver un trafic dont Chatillon-sur-Seine était le centre. Il desservait ensuite les tissages de

Toscane ou de Flandre. Les Guerres contre les Albigeois amenèrent dans le Nord de la France maints prêteurs de tout premier ordre, maints créanciers méridionaux, marchands italiens, juifs, lombards, cahorsins. Les monastères clunisiens et bernardins, ainsi que les chapitres, détenaient une part énorme de la fortune publique et des terres immenses. Dans tous ces domaines les juifs allaient jouer un rôle, qui les conduira pourtant du statut de citoyen libre à serf d'un seigneur ou du roi. Hélas, certains prêtres et abbés lancèrent des anathèmes contre les Juifs bourguignons. La haine alla si loin dans cette province qu'un grand nombre de Juifs furent égorgés par les croisés à la sollicitation d'un moine fanatique : Pierre de Cluny. Bernard de Clairvaux, St-Bernard, qui jouissait d'une grande influence, ne put sauver la vie qu'à quelques personnes. Heureusement, la vie change et au XII^{ème} siècle les juifs vont profondément s'installer dans la société bourguignonne. Mais dès le XIII^{ème} siècle les Juifs bourguignons et champenois furent visés par de nombreux textes communs. Le Duc Eudes III leur accorda en 1196 la permission de résider à Dijon. Dans le Duché de Bourgogne, les juifs étaient vigneron, ce qui prouve que l'agriculture ne leur répugnait pas. Ils payaient les uns et les autres le cens annuel à leurs maîtres. Une contribution extraordinaire sur les Juifs de Bourgogne fut prélevée en 1256. Il y eut une très importante répercussion sur les Juifs de Bourgogne à cause des mesures prises contre eux par les rois de France. Jean Bouhier écrit dans *“Les coutumes du Duché de Bourgogne avec les anciennes coutumes”* : *“... Lorsque les Juifs étoient soufferts en France, l'usage étoit, (f) qu'en cas de mort tous leurs biens étoient appartenant au Roi, ou bien au haut Baron dans le domaine dans lequel ils résidaient, cela s'observoit en notre province, suivant l'Art. 370 de nos anciennes Coutumes. Cependant quand le corps d'un Juif étoit confisqué pour quelque crimes qu'il avait commis, cette confiscation appartenait au seigneur, haut justicier du condamné, comme on le voit par l'Article 371 des mêmes coutumes”*. Georges-Bernard Depping dans *“Les Juifs au Moyen-Age : Essai historique sur leur état-civil, commercial et littéraire”* parle des Juifs de Bourogne en ces termes : *“Dans les états qui avaient encore leurs souverains particuliers on suivait l'exemple des rois. C'est ainsi qu'en Bourgogne les Juifs eurent, depuis l'an 1373, une existence légale sous la condition de payer chaque année une somme de mille livres. Neuf ans après le Duc Philippe eut besoin des subsides des états pour faire la guerre en Flandre. En fournissant des fonds, les états demandèrent plusieurs choses, entre autres que l'on chassât les Juifs et les Lombards, sans doute à cause de leur usure. Le Duc promit tout ce que l'on demanda ; mais comme deux ans après, en 1384, les Juifs de Dijon lui fournirent des subsides à leur tour, loin de les chasser, le Duc leur permit d'introduire dans ses états cinquante-deux autres familles juives, qui pourraient s'établir où elles le jugeraient à propos, à la condition de payer chaque année certaine somme.*

Les Juifs de Bourgogne représentés par Joseph de Saint Mier, Salamine de Balme et David de Balme, son frère, obtinrent à cette occasion une charte de privilèges qui parait avoir été calquée sur celle que le roi Jean avait accordée aux Juifs de France. Il y fut stipulé que les Juifs seraient libres sous caution dans tous les procès criminels, qu'ils pourraient se livrer à leurs professions accoutumées, et prêter des fonds aux chrétiens, pourvu qu'ils ne prissent pas plus de quatre deniers pour livre par semaine, et qu'ils ne prêtassent point sur des vases sacrés ; dans le cas de mauvaise conduite de la part d'un individu israélite, le duc accordait à deux rabbins, assistés de quatre autres Juifs, la faculté de le bannir ou de le punir autrement, à la charge d'indemniser le duc par la somme de cent francs d'or, et par la confiscation des biens d'Juif exilé. Au reste cette nation fut exempte de toute imposition et autre redevance et soustraite à toute espèce de juridiction seigneuriale. Ainsi les Juifs de Bourgogne furent mis dans le même état de liberté

que ceux de France.” Il en fut de même pour les expulsions qui se firent au même rythme que celles des Juifs de France et furent suivies par les liquidations des créances de Juifs. Le retour de ces Juifs en terre bourguignonne fut toujours suivi d'ordonnances ducales en 1374, 1380, 1381 et 1384, limitant le nombre et réglementant les privilèges des ménages juifs. Vient ensuite l'expulsion définitive de 1394.

Dans les états qui avaient encore leurs souverains particuliers on suivait l'exemple des rois. C'est ainsi qu'en Bourgogne les Juifs eurent, depuis l'an 1373, une existence légale sous la condition de payer chaque année au duc une somme de mille livres. Neuf ans après, le duc Philippe eut besoin des subsides des états pour faire la guerre en Flandre. En fournissant des fonds, les états demandèrent plusieurs choses, entre autres que l'on chassât les Juifs et les Lombards, sans doute à cause de l'usure. Le duc promit tout ce que l'on demanda ; mais comme deux ans après, en 1384, les Juifs de Dijon lui fournirent des subsides à leur tour, loin de les chasser, le duc leur permit d'introduire dans ses états cinquante-deux autres familles juives, qui pouvaient s'établir où elles le jugeaient à propos, à la condition de payer chaque année une certaine somme. L'abbé Claude Courtépée, dans son *“Histoire Abrégée du Duché de Bourgogne depuis les Eduens, les Lingons et les Séquanois, jusqu'à la réunion de la Province à la couronne sous Louis IX à l'usage du Collège de Dijon”*, éditée en 1772, a consacré un article particulier sur *“Les Juifs”* en Bourgogne (p. 189) :

“Les Juifs

Cette nation particulière, jadis si favorisée du ciel, les Juifs, que le bras invincible de Dieu pousse, agité aujourd'hui dans l'Univers, pour en faire par leurs malheurs d'éternels témoins de la mission du Sauveur, étoient établis, dès le règne de Gomdebaud, en Bourgogne et en France, où ils faisoient un grand commerce. Les empereurs romains n'avoient jamais pensé à les séparer de la société : les immunités accordées aux gardiens de leurs synagogues, furent le modèle de celles qu'on accorda aux prêtres chrétiens.

Les Rois Francs et Bourguignons ne furent pas plus cruels à leur égard. Chilpéric avoit une juif au nombre de ses favoris. Si Dagobert en 633 bannit de son royaume ceux qui ne vouloient pas se faire baptiser, ce ne fut que par complaisance pour Héraclius ; et cette persécution ne dura pas long-temps. Charlemagne employa un juif dans une ambassade importante ; et l'on a vu que le médecin de Charles le Chauve étoit juif.

Agobard, Archevêque de Lyon, nous apprend qu'ils possédoient dans l'Empire des terres et des biens de toute espèce, et qu'ils avoient même des esclaves chrétiens. Ils s'étoient choisis un Magistrat particulier qui résidoit à la Cour, avec le titre de Maître des Juifs. Cette charge consistoit à les protéger et à être leur agent.

Celui qui exerçoit auprès de Louis Le Débonnaire en remplissoit les fonctions avec beaucoup de chaleur et de succès, au point qu'on accusa ce prince d'avoir pour les juifs une affection particulière. Agobard se représente pa-tout comme un homme persécuté par la cabale des Juifs tout-puissans à Lyon, et accablé par le crédit de leur maître.

Il ne paroît donc pas que leur condition fut fort différente de celle des autres romains en France. On voit seulement que la taxe des négocians juifs étoit plus forte que celle des Chrétiens, et qu'ils avoient point d'action contre la personne de ceux-ci.

Ils étoient fort répandus en Bourgogne, et il y a peu de villes où il n'y ait une rue des Juifs. On en trouve même à Châtillon, Vitteaux, Nuys, Arnay, Saulieu. Baigneux les Juifs prit son surnom d'une synagogue élevée en ce bourg. Ils occupoient deux rues à Dijon, ayant une synagogue et une école. Eudes II céda les Juifs de la ville, en 1196, et Hugues IV les déclara Membres de la Commune.

Leur cimetièrre étoit en la rue du Grand Potet, et fut donné par le duc Eudes IV, en 1338, à l'abbé de la Bussière, qui y construisit un hôtel, dont un treige conserve encore le nom de Bussière.

Quand on leur eut ôté ce cimetièrre, ils enterrèrent leurs morts auprès des Baraques de Gevrey : il n'y a pas un juif, qui, en passant, n'aille faire sa prière en ce lieu, à cent pas à l'est du grand chemin.

Etablis à Mâcon dès le IX^e siècle, ils occupoient le terrain du Monastère S. Etienne, ruiné et incendié par Lothaire : on y voyoit encore au XVI^e siècle quelques tombes de Juifs avec des inscriptions hébraïques, et au lieu du requiescat in pace des Chrétiens, on lisoit ces paroles latines gravées en hébreu :

Fasciculus ejus myrrhae bené habeat. Un Juif de Mâcon nommé Jocesimus, s'étant emparé en 1230 des preurés d'Ené et de St Romain, dependans de l'Abbaye de Tournus, s'y fortifia, ravagea les terres des églises de Mâcon, Tournus, Cluni, et répandit de toutes parts la terreur de son nom. Mais St Louis ayant acheté le Comté de Mâcon en 1238, rétablit l'ordre, et mit fin à ces vexations.

Les Juifs payoient des capitations énormes. Lorsqu'un d'eux vouloit se faire chrétien, ils devoient indemniser son seigneur ; c'étoit une âme dérobée aux enfers, mais un corps à rembourser au monde. Tel étoit l'esprit fiscal qui régnoit alors, dit M. le Chevalier de Chastellux, qu'une conversion étoit regardée comme une banqueroute, et que le Paradis n'avoit pas d'Asyle.

Pour ne plus revenir sur les Juifs, je traçerois en peu de mots le tableau de cette malheureuse nation, qui essuya tant de révolution en France.

Elle fut chassée en 1096 par Philippe 1^{er}, et s'y rétabli sous son successeur. Expulsée en 1182 par Philippe Auguste, elle fut rappelée par le même prince en 1198. Louis IX, plus humain, instruisit les Juifs, et les éclaira, loin de les persécuter : il en fit du moins des citoyens, s'il ne put les rendre tous disciple de l'Evangile.

Le duc Robert II par humanité leur permit, en 1303, de rester en Bourgogne, à condition qu'il vendroient loyalement et sans usure : il fit même des pensions alimentaires à plusieurs établis à Beaune qui s'étoient convertis. Bannis en 1306 par Philippe Le Bel, ils rentrèrent sous Louis le Hutin, Philippe de Valois les proscrit en 1346 et le roi Jean les rétablit. Charles V, qui les avoit expulsés en 1377, leur permit de revenir trois ans après. Enfin, leur dernier bannissement, qui a été sans retour, fut en 1395 par Charles VI ; son oncle Philippe le Hardi les expulsa même de Bourgogne, six ans après les avoir admis en ses états à prix d'argent, ils ne quittèrent Baigneux qu'en 1431.

C'est ainsi que furent traités en France ces facteurs de l'Univers, jusqu'à la fin du XIV^e. Les violences exercées contre eux leur firent imaginés les lettres de change, inconnues jusqu'alors.

Bannis du Royaume, ils se retirèrent en Italie, où ils donnerent des lettres secrètes aux négocians et aux voyageurs, sur ceux auxquels ils avoient confié leurs effets en France.

L'exactitude à les acquitter rendit ces fortes de lettres si utile pour le commerce, qu'elles ont continué. La condition des Juifs ne fut pas toujours la même tandis qu'ils ont été soufferts en nos pays, tantôt libres, tantôt engagés à une espèce de servitude à l'égard du Roi et des Princes ; mais servitude avantageuse pour eux : sous ces puissantes protections, ils exerçoient avec licence leur commerce usuaire. Souvent riches, jusqu'à posséder des terres considérables, et une grande partie des maisons de Paris et des villes où ils demeuroient ; souvent réduits à n'avoir aucun fonds ; quelquefois mêlés avec les citoyens, quelquefois séquestrés pour l'habitation, et distingués par des marques ignominieuses sur leurs habits (1). Ils ont encore en France une synagogue à Metz, à Landau, à Bayonne et à Avignon."

(1) A Lyon, ils portoient sur l'épaule une couronne de drap rouge ou jaune, de la largeur d'un écu. Philippe V les obligea de porter une corne attachée à leur bonnet. Le Roi Jean changea cet attirail en une rouelle ou plaque d'étain en 1363.

Dans son *"Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives, T. 7"*, Ernest Petit fait une courte recension de la présence juive dans le duché de Bourgogne :

"Le commencement de la régence d'Agnès de France avait été marqué par un grave événement, et par l'application de l'ordonnance royale sur les Juifs : "l'an de grâce mil trois cent et sis, ou mois d'ahost, le samedi jor de la Magdeleine, furent pris li juis dou douchaume de Bourgogne". On se saisit de leurs biens et on envoya dans les diverses localités qu'ils habitaient des officiers chargés d'inventorier leurs meubles, bijoux et créances. Pierre de Saulon, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, Guillaume de Brasey et Hugues l'Orfèvre furent chargés de dresser l'inventaire des objets saisis chez les Juifs de Dijon, et la vente de ces objets, non compris les bijoux et créances, montait à 3,41 l. 10 s. (1). Les biens confisqués à Chalons-sur-Saône et Buxi produisirent une somme totale de 23,568 l. (2) Mêmes opérations furent faites à Sémur, Avallon, Montbard, Baigneux, Salives, Jugny, Vezelay (3). Les procès-verbaux de ces saisies ne nous ont pas été conservés, mais il est certain qu'aux XII^e et XIII^e siècle beaucoup de localités bourguignonnes, et non des plus importantes, comptaient au nombre de la population quelques juifs auxquels on donnait parfois des noms singuliers (4).

1) Arch. de la Côte d'Or, chambre des comptes, B. 10413, rouleau parch. de 15 à 16 cm.

2) Arch. de la Côte d'Or, id, B. 10412, regist. in-fol.

3) Arch. de la Côte d'Or, id, B. 10444, pièces orig.

4) Citons seulement ce juif de Tonnerre, surnommé Dieu le Bénisse, Deus benedicat eum, dont la comtesse Mathilde avait acheté la maison en 1182. Nous avons publié ce document dans le Bull. hist. et philol. en 1897.

Le duc Robert, qui n'était pas souvent guidé par des sentiments d'humanité, s'était toujours opposé aux rigueurs réclamées contre les Juifs dans ses états. Il n'avait point fait appliquer les ordonnances royales, en 1305, enjoignant aux baillis et sénéchaux de contraindre les débiteurs des juifs à payer leurs dettes, sachant que cette mesure n'avait pour but que de dépouiller ensuite avec plus de profit ces malheureux exploitables à merci.

Dans son testament de 1302 Robert II avait nettement exprimé ses sentiments : "Je vuel que, si je n'ay moillor consoil, que li juifs demouraient en ma terre principalement por umanité, et qu'ils marchandent leaulment sans usure, et vivent de lor labours".

Il faut ajouter que les Juifs étaient en Bourgogne une source de revenus pour le trésor ducal, et qu'ils payaient chaque année des impôts assez importants, et dont le montant dépassait cinq cents livres à la fin du XIII^e siècle (1). De plus, nos ducs, souvent à court d'argent, avaient trop souvent recours à la bourse des juifs, des Lombards et des Cahorsins pour se priver de leurs services.

(1) voir notre t. VI p.173-174. extr. de compte des années 1275 et 1276.

Les uns et les autres avaient trouvé en Bourgogne plus d'avantages que partout ailleurs. Ils y étaient moins maltraités, et y avaient plus volontiers établi leur résidence. Tandis qu'en France on contestait aux Juifs le droit d'acquérir même des héritages en roture, ils avaient pu devenir propriétaires dans nos villes et bourgades, et à Dijon seulement, ils possédaient vingt-deux maison, des terres, des vignes, une école, une synagogue, un cimetière (2).

(2) Le cimetière des Juifs à Dijon fut cédé par Eudes IV à l'abbaye de la Bussière, le 8 février 1332, n. st (Revue des Etudes Juives, 1881, p. 123-125).

Quatre mois après la mort de Robert II, la confiscation fut appliquée en Bourgogne dans toute sa rigueur et la duchesse Agnès, la fille de saint Louis, ne se fit pas scrupule de bénéficier des épaves provenant des saisies.

Malgré la proscription générale, les Juifs continuèrent à séjourner dans le pays, soit en vertu de concessions partielles et temporaires, soit à titre de tolérance, car il était plus facile de confisquer leurs biens que de se passer de leur concours. Les banquiers chrétiens purent momentanément venir en aide aux personnes qui avaient besoin d'argent, mais les exigences de certains prêteurs peu scrupuleux firent presque regretter les premiers prêteurs plus accommodants et tenus à plus de réserve.

Les indignes traitements, les spoliations et les mesures inhumaines dont les malheureuses familles juives furent l'objet, excitèrent la commisération et les remords du duc Hugues V, qui exigea dans son testament la restitution des biens dont il avait illégalement bénéficié, ainsi que les gens de son entourage (1).

(1) : "Derrechief nous volons que ce que l'on pourra monstrier ou prover pardevant nos executoux que nous que nos gens por nous haiens reçu des biens de juis, que ce soit restabli à ces ou à lor hoirs". (Plancher. t. II, pr. P ; ciii)

En 1315, il y eut des réclamations, non seulement des nobles mais certains religieux du duché de Bourgogne, du comté de Forez, des diocèses de Langres, d'Autun et de Chalon, demandant à ce que la question des Juifs fût réglée de nouveau, et le roi Louis le Hutin dit droit à cette requête (2).

(2) Plancher, t. II, pr. p. 113. Bien antérieurement, et dès 1146, Saint Bernard, prenant pitié des infortunes des Juifs et violences dont ils étaient victimes, recommandait de ne pas les persécuter et même de ne pas les chasser (Rec. des histor. de Fr. t. XV, p. 506).

Nous n'avons nullement la prétention de donner un développement suffisant sur la question des Juifs. On peut consulter : Simonet, les Juifs et les Lombards, dans son livre Documents pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourg. Dijon, 1867 ; A. Lévy, Les Juifs au duché de B. au moyen-âge Arch. Israélites, 1869. Clément-Janin, Notice sur la communauté Israélite de Dijon, 1879 ; A. Gerson, Essai sur les Juifs de la B. au moyen-âge, Dijon, Berthoud, 1893, in-8° pl ; A. Gerson, les Juifs de la Champagne, Troyes, 1899, Un travail plus complet sur la question est l'objet d'une thèse de M. Gauthier.

Les Savants et érudits de Bourgogne au Moyen-Âge

D'après H. Gross dès 516, il est question de Juifs en Bourgogne dans le "*Lex Burgundorum*". Dans cette loi Burgonde apparaissent ainsi des rabbins qui portent le nom du duché au Moyen-Âge, on trouvera aussi d'autres savants et érudits dans différentes villes des deux bourgognes, comme par exemple :

Le Rabbin de Dijon et Rabbi Simha ; chantre vers 1260, Rabbi Meïr de Bourgogne et Rabbi Hayem (Vivas), Rabbi Eliézer ben Aron, Rabbi Joseph ben Meïr de Saulieu, Rabbi Jakar, fils de Moïse, Rabbi Isaac de Pierre (R. Yakar ben Moché MeBourgonia), Rabbi Aaron de Pierre (Rabbi Aaron de Peter), Mattatia d'Avallon, Rabbi Salomon d'Avallon, Rabbi David ben Gedalya (XIIème siècle) de Nuits, Rabbi Joseph de Saulieu.

Nièvre

Dans la Nièvre, les Juifs ne se contentaient pas de trafiquer sur les monnaies ou de prêter sur gages Ils possédaient des exploitations agricoles. Ce fait ressort d'une lettre écrite en 1208 par le Pape Innocent III au Comte de Nevers. En effet, le Pape reprochait à celui-ci de traiter les Juifs avec trop de bienveillance et de leur avoir permis de prendre des hypothèques sur les châteaux, les forteresses et les villages chrétiens. Pour lui, il était scandaleux de voir des chrétiens fouler les raisins et égorger le bétail des Juifs. Ce qui était le plus révoltant encore, c'est que le vin préparé par les Juifs était employé ensuite pour le sacrement de l'Eucharistie. Une lettre écrite par Innocent III à l'Evêque d'Auxerre, sous la juridiction duquel était placé Champlemy, raconte que les Juifs avaient des champs et des vignes pour lesquelles ils payaient des dîmes au clergé. En 1208, ils avaient refusé de les acquitter. L'Evêque en ayant référé au Pape, celui-ci interdit, sous peine d'excommunication, tout commerce avec les Juifs, jusqu'à ce que le clergé eût reçu satisfaction. Malheureusement la situation allait bientôt changer. Les Juifs nivernais subirent, au XIV^{ème} siècle, à peu de chose près, le sort de leurs coreligionnaires du royaume de France : confiscations, persécutions, expulsions suivies de rappels temporaires, moyennant de fortes contributions. Toutefois il semble que les ducs de Bourgogne, auxquels était soumis le Nivernais à la fin du XIV^{ème} siècle, aient cherché à ménager les communautés juives. En 1384, Philippe-le-Hardi, tout en renouvelant les privilèges des Juifs, autorisa cinquante-deux ménages à venir habiter pendant douze ans dans les duché et comté de Bourgogne, dans le comté de Nevers et dans la baronnie de Donzie. Ils seraient tenus de payer, à leur entrée et au début de chaque année, les mêmes sommes dues par les Juifs qui demeuraient déjà dans ces terres. Des privilèges leur étaient accordés pour *"obiver et contraster aux griefs, malices et fraudes de plusieurs de nos sujets qui, par aventure, sans cause, les voudroient empescher, travailler, greover et dommager en corps et biens"*.

Les comtes de Nevers ont constamment chassé les juifs de leurs états. L'opposition à cette sévère prescription venait toujours des moines de Saint-Etienne, qui leur accordaient refuge dans une rue de leur bourg. Le comte Robert, qui n'avait pas autorité sur les moines, obtint du roi Philippe-le-Bel l'expulsion des juifs du Bourg Saint-Etienne comme de tout le comté : *"... de toto comitatu suo Nivernense expulserait judaeos.... procurator prioris.... consentiit quod dicti judaei de terra sua amoverentur..."* La mesure aboutit quelque temps. Les Juifs revinrent bientôt après, grâce aux intrigues et aux besoins d'argent contre lesquels rien ne tenait dans la société du Moyen-Âge, mais il y a lieu de mentionner cette expulsion qui fut plus rigoureuse que les autres. A propos d'impôts seigneuriaux, il est constamment parlé des Juifs. Leur taxe personnelle finissait par chiffrer sérieusement. Les seigneurs avaient droit de suite sur eux chez leurs voisins, avec lesquels ils s'arrangeaient le plus souvent. Eudes de Bourgogne retint de cette façon Dieudonné, un certain juif de Bar-sur-Aube, qui appartenait au comte de Champagne. L'homme s'était enfui jusqu'à Moulins. Thibaud le laissa pendant douze ans à la disposition du comte de Nevers, pourvu qu'il ne l'expulsât pas de Moulins et qu'il exigeât de lui, sans plus, un cens annuel d'un marc d'or.

Louis VIII assembla le 8 novembre à Paris tous les évêques et les barons au sujet du centre de la France. La charte cite, comme adhérents, la duchesse de Bourgogne et la

comtesse de Nevers, Robert de Courtenay, bouteiller de France, Dreux de Mello, Gaucher de Joigny, etc. Les Archives Nationales conservent cette chartre qui contient en substance un règlement pour paiement des dettes aux Juifs ; ils n'auront plus de sceau personnel et feront inscrire dans les justices les sommes qui leur sont dues. Les lettres des Juifs ayant plus de cinq ans seront nulles. Dans une lettre datée de Saint-Sauveur, en novembre, quelques jours après l'ordonnance, Mahaut confirma son approbation : *“Excellentie vestre notum facimus quod nos stibilimentum quod factum est de Judeis juravimus, sicut alii barones, bona fide observandum...”* Les comtes de Nevers avaient toujours été partisans de la réglementation sur les Juifs. Hervé les avait pourchassés toute sa vie, Mahaut ne faisait qu'imiter sa conduite. La décision des vingt-quatre seigneurs signataires de l'ordonnance de 1224 fut valable pour toute la France, même pour ceux qui ne l'avaient pas jurée. Thibaud de Champagne, absent, dut prendre un engagement formel envers le roi. Les vingt-quatre, en cas contraire, auraient aidé le roi à l'y contraindre. Ces assemblées accentuaient l'importance de la puissance royale et, si elles marquaient une certaine déchéance dans la féodalité, elles créaient une véritable association parmi les seigneurs représentants de la nation. Tous avaient intérêt à garder les Juifs qui payaient des cens, très élevés, et fournissaient à toute occasion de fortes sommes. Il ne s'agissait que de les tenir. Quelques années après, en septembre 1230, Louis IX faisait le même appel contre les Juifs auprès de ses vassaux de Bourgogne, qui s'engagèrent tous à faire respecter les règlements sur leurs domaines. Bien qu'on ne cite pas les seigneurs de Nevers, le comté y adhéra certainement.

Azy-le-Vif (Nièvre)

Un hameau nommé "Le Sabat"

Champlemy (Nièvre)

Voir plus loin **Vaujuifs**

Clamecy (Nièvre)

Lieu-dit : *Bethléem*

Il faut sans doute mettre ce toponyme plutôt en rapport avec l'évêque de Bethléem, qui transféra son siège à Clamecy.

La Charité-sur-Loire (Nièvre)

Une "Synagoga"



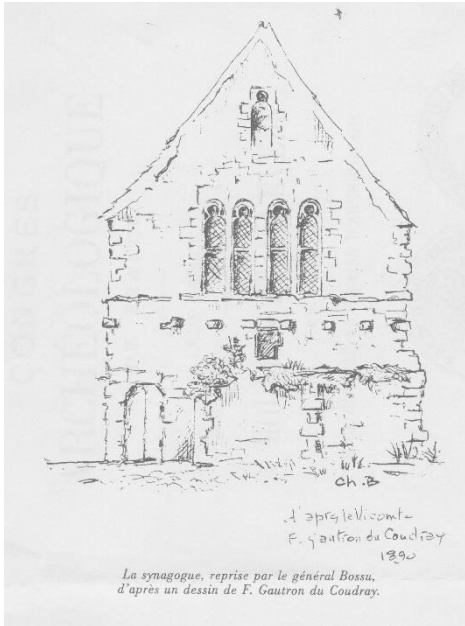
Homage des Rois Mages à Jésus : derrière lui, il y a la représentation d'un Juif (Eglise de La Charité-sur-Loire)

Les historiens situent une présence juive à La Charité-sur-Loire au Moyen-Âge d'après un document : *"En 1209, Philippe apprend que le monastère bénédictin de la Charité-sur-Loire s'était endetté de 11 000 livres envers un juif (qui agissait probablement au nom d'un collectif regroupant nombre de ses confrères). L'abbaye s'apprêtait à vendre certaines de ses propriétés pour acquitter cette dette. Le roi ordonna une enquête qui conclut que les juifs pratiquaient des taux usuriers ; il fit arrêter un certain nombre de juifs et demanda une rançon pour les libérer. Les prisonniers étaient non seulement des crédateurs du monastère champenois, mais aussi des individus qui avaient participé à l'enquête et d'autres qui semblaient n'avoir aucun lien avec toute cette affaire : la liste des 41 personnes arrêtées comprend un grand nombre des juifs les plus riches du royaume. Pour payer cette rançon, ces prisonniers durent faire appel à leurs débiteurs pour exiger d'eux le remboursement de leurs prêts. Les sommes mobilisées auraient été de 250 000 livres (même si, sans doute, seule une partie de cet argent fut finalement réunie). L'extorsion pratiquée par le roi dépassa donc largement le seuil d'endettement de l'abbaye de la Charité et servit surtout à enrichir le fisc."*

Nevers (Nièvre)

Un "Vico Judaeorum"

Une "Rue des Juifs"



La Synagogue



Rue des Juifs

Différents historiens localisent une "Rue des Juifs" à Nevers. La "Rue du Marché Saint-Aigle", entre la "Rue de la Nièvre" et la "Rue Fer" a porté jadis le nom de "Rue des Juifs". François Lechat, dans son étude sur la Capitale du Nivernais "Nevers pas à pas" donne une description de la "Rue des Juifs" à travers les siècles :

"Revenderie (Rue de la)

Cette rue joint la rue du Fer à la rue de Nièvre.

Elle n'a pas toujours eu le même nom ni le même tracé.

"De temps immémorial", elle s'était appelée indifféremment rue des Juifs et, vers 1749, rue de la Synagogue. Au XVIIIème siècle, elle était connue aussi sous le nom de rue Pontereau ou du Ponteau.

En 1909, elle devient rue du Marché Saint-Aigle et, en 1942, rue de la Revenderie.

- Rue du Marché Saint-Aigle ? Parce que jusqu'en 1909 et à partir de 1942, la rue se prolongeait - aux lieu et place de la rue des Boucheries - jusque devant le marché Saint-Aigle.

- Rue du Pontereau ? Parce que la rue des Juifs (un nom que certains n'appréciaient guère) avait été isolée, le soir venant (comme le quartier de la Juiverie dans beaucoup de villes) peut-être au moyen de grilles, pensent certains ; en tout cas par de petits ponts ou pontots.

- Rue de la Synagogue ? Parce que là avait existé, peut-être dès le XIVème siècle, la synagogue.

- Rue de la Revenderie ? En raison des reventes de marchandises en détail qui s'effectuaient dans le quartier du marché Saint-Aigle, auquel conduisait cette rue, en souvenir aussi d'une

autre plus ancienne rue de la Revenderie qui constituait une partie de la rue du Commerce, dans la partie comprise entre la place Saint-Sébastien et la rue des Boucheries.

La rue était fort sale même jusqu'au début du XIXème siècle. Le seul pontot en bois, délabré, qui existait encore en 1809 vers la rue du Fer, fermé par deux portes, se trouvait dans un passage très étroit et fort sombre, propice aux attentats et couvert d'immondices de toute sorte. Par mesure de sécurité, le pontot fut détruit à cette époque...

Encore au début du XIXème siècle, en 1809, survenait une modification intéressante la rue des Juifs, actuellement de la Revenderie et celle du Pont-Cizeau. Le Commissaire de Police avait demandé, par mesure de sécurité également, la démolition de trois piliers attenants à la Maison Girard, proche de la place des Provisions (marché Saint-Aigle), qui gênaient le roulage et la circulation, occasionnant souvent des accidents dans cette rue étroite et passante. Ce qui fut fait...".

La Synagogue se trouvait au n°5 de la "Rue du Marché Saint-Aigle" ; au-dessus de deux caves superposées, dont la plus basse peut dater du XIIIème, s'élevait un édifice dit "La Synagogue". En 1851, un historien du Nivernais publiait dans "Statistique Monumentale" : (...) "On voit encore à Saint-Pierre une fort belle cave voûtée s'étendant sous des bâtiments modernes, connue sous le nom de cave du sabbat ; cette substruction est divisée en deux parties dans sa longueur par trois gros piliers et composée de quatre travées voûtées d'arête avec de grosses nervures retombant sur des piliers octogones sans chapiteaux ; tout cela nous paraît de la fin du XIVè siècle. Ce devait être au moyen âge un magasin dépendant du prieuré. On prétend que son nom lui vint des juifs ; on raconte aussi que les protestants y tenaient leurs réunions".

Blanche de Champagne fut inquiétée pour la protection qu'elle accorda aux Juifs et le Comte de Nevers fut mis en interdit pour leur avoir concédé des privilèges et fait payer leurs dettes. En effet, eint 1208, le pape Innocent III (1198-1216) reprocha à Hervé la protection qu'il accorda aux Juifs. En 1210, devant les pressions papales et royales, Hervé renonça à protéger les Juifs chassés par le roi. Les Archives Nationales conservent encore une obligation, datée de Juin 1223, par Etienne de Sancerre au profit d'Elie de Braia, Juif de Paris. Jacob de Sainte-Maxence engagea contre la Communauté Juive de Paris, et particulièrement contre ses chefs, les frères Vivant et Menesier de Vierzon, une affaire qui vint au Parlement le 27 février 1365. Cette affaire aurait pu avoir des conséquences très graves, car Jacob reprocha à ses adversaires de désobéir aux ordres du Roi, notamment en ouvrant une synagogue où il fut prêché publiquement à huis ouvert aux Chrétiens et aux Juifs. En 1294, le comte Louis de Nevers expulsa à son tour les Juifs de son territoire. Par acte du 21 novembre 1384, rendu à Gray-sur-Seine, cinquante-deux ménages ou "Chefs d'hostels" Juifs et "que en dits ménages n'ait fraude en y mettant plus de juifs qu'il appartiendrait" furent autorisés à venir habiter pendant douze ans à compter du 8 juillet dans les Duché et Comté de Bourgogne, dans le Comté de Nevers et la Baronnie de Donzy. Ils seront tenus de payer à leur entrée et au début de chaque année les mêmes sommes que les Juifs et les Juives qui demeurent dans ces terres. Si certains partent ou meurent, ils pourront être remplacés par d'autres. Des privilèges leur sont accordés pour "obvier et contraster aux griefs, malices et fraudes de plusieurs de nos sujet qui par aventure, sans cause, les voudraient empêcher travailler, grever ou dommage en corps ou en biens".

En 1294, les Juifs de Nevers furent expulsés par Philippe-le-Bel.

Les rabbins du Moyen-Âge étaient souvent désignés et connus par leur nom personnel et on ajoutait pour les désigner et les honorer le nom de l'endroit où ils enseignaient. On trouve ainsi Manessier de Tours, Isaac de Dampierre, Moïse de Narbonne et, en Bourgogne, Salomon de Nevers. Salomon de Nevers était en réalité un Juif de Tarascon qui vécut à la fin du XV^{ème} siècle. Il séjourna sans doute pendant quelque temps à Nevers ou était le descendant de Juifs de Nevers. Cela permet de conclure que des Juifs habitèrent Nevers, sans toutefois permettre de préciser l'époque.

Saint-Pierre-le-Mouâtier (Nièvre)

Une *"Cave du Sabat"*

A Saint-Pierre-le-Mouâtier, des historiens situaient une Synagogue dans un cellier vouté sur nervures, avec colonnes centrales, dénommée anciennement *"Cave du Sabat"*.

Saint-Vérain-en-Puisaye (Nièvre)

Hameaux *"Bethléem, Betphagé, Jéricho, Jérusalem, Nazareth "*
Ruisseaux *Betphagé, Cédron et Jourdain.*

La commune de Saint-Vérain-en-Puisaye compte de nombreux toponymes faisant penser à l'ancienne Judée : les hameaux de Berthes (ex Bethléem), Betphagé, Jéricho, Jérusalem, Nazareth et les ruisseaux de Betphagé, Cédron et Jourdain.

Les historiens locaux ne pensent pas que cela puisse avoir un rapport avec une présence juive dans cette seigneurie, mais plutôt avec le souvenir des Croisades. Certains barons de Saint-Vérain participèrent à ces Croisades : Geoffroy, qui mourut lors de la III^{ème} croisade en 1190 ou Gibaud IV, qui participa à la VII^{ème}. Il est fort possible que cette initiative de reprendre sur ses domaines les noms des lieux du Royaume franc de Jérusalem fut prise par Hugues, frère et successeur de Geoffroy.

Dans *"La seigneurie de Saint-Vérain"* de Louis Mirot, l'auteur précise bien :

"Cette longue énumération permet de se rendre compte de la dispersion de l'habitat humain autour de Saint-Vérain. Parmi ces noms, il en est qui rappellent l'ancienne Judée, tels ceux de Bethphagé, de Bethléem ; aujourd'hui les Berthes, de Jéricho, de Jérusalem, de Nazareth, ainsi que le Cédron et le Jourdain. Ces vocables furent importés en Nivernais lors des Croisades.

A l'exemple des comtes de Nevers et de nombreux seigneurs du pays, les Saint Vérain se croisèrent. Il en fut qui moururent au cours de ces expéditions ; d'autres, échappant au climat et aux coups des infidèles, voulurent, à l'imitation des comtes de Nevers, qui avaient établi dans le faubourg de Pantenor à Clameci l'évêché de Bethléem, perpétuer le souvenir des Lieux Saints. Cette vogue des noms judaïques se retrouve au reste dans nombre de départements français. Pour ne parler que du Loiret, limitrophe du Nivernais, on y rencontre Bethléem, Mont Olivet et autres, sans oublier Constantinople, souvenir de la quatrième Croisade. On ne saurait préciser à quelle époque eurent lieu ces importations toponymiques, les documents restent muets à ce sujet..."

Vaujuifs (Nièvre)

Aujourd'hui, simple lieu-dit de la commune de Champlemy
Un "Village Juif"

"Y eut-il autrefois un village juif en Nivernais ? Notes sur Vaujuifs"

R. Baron a écrit une note sur le village de Vaujuifs, il y précise qu'en ce qui concernait la seigneurie de Champlemy, il y avait trois actes mentionnant Vaujuifs. Le nom de Vaujuifs proviendrait de "Vallis Jude", c'est-à-dire le vallon habité par un juif ou par un nommé Juda. Au pluriel, la traduction serait "Vallon des Juifs". La voie romaine d'Autun à Entrains et Orléans, par les bois de Saint-Révérien et le plateau de Ramoye, passait à proximité de Vaujuifs, d'autant plus que Champlemy marquait la limite entre le Donziais et le Nivernais proprement dit, dont les monnaies étaient peut-être différentes. Le nom du château aux chèvres rappelait quelque vieille forteresse moyenâgeuse sous la protection de laquelle les Juifs s'étaient placés. Il semble qu'à Vaujuifs les habitants primitifs aient été remplacés par de nouveaux venus. Dans un acte de 1640, figure la "Maison et grange de Thirouailles". Ce nom est emprunté à un village de Puisaye qui s'appelait Saint-Maurice-Thizouailles. Or, au moment de l'expulsion des Juifs, Vaujuifs, qui dépendait de la seigneurie de Corvol-d'Embernard, était possédé par Jeanne d'Artois, laquelle était en même temps dame de Thizouailles. Il est possible que les officiers qui administraient en son nom la terre de Corvol aient fait venir des habitants de Thizouailles (peut être des serfs) pour remplacer les juifs qui avaient dû quitter les lieux. Cette hypothèse semble corroborer l'origine hébraïque de Vaujuifs.

Vierzon (Nièvre)

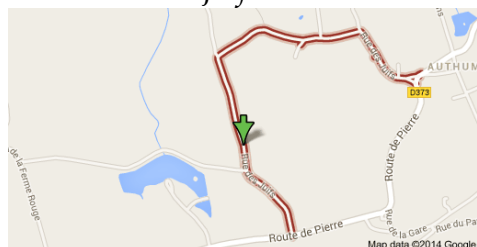
Dans l'histoire des Juifs du Berry, on trouve une histoire singulière : En 1280, la Dame de Vierzon réclama un juif arrêté par les gens du roi car le prisonnier n'avait pas été pris en flagrant délit.

Saône-et-Loire

Parmi les différents vestiges ou toponymes qui restent en Saône-et-Loire concernant une présence juive, on trouve notamment les pierres tumulaires d'Autun, la commune "Juif" dans le canton de Montret, la "Rue aux Juifs" à Mâcon, le "Monjus" cimetière à Mâcon (entouré de murs en 1310).

Authumes (Saône-et-Loire)

Une "Rue des Juifs"



Autun (Saône-et-Loire)

En matière de groupement juif en Bourgogne, le Rabbin de Dijon, M. Gerson, précisait : *"... au moyen-âge, une ville fortifiée d'une certaine importance. Dans la même région, comme à Avallon, à Autun, à Tournus, etc., se trouvaient des agglomérations israélites"*. A la fin du XIX^{ème} siècle, il y aurait eu encore à Autun des pierres de tombes hébraïques, près de l'ancien château de cette ville.

Bizots (Saône-et-Loire)

Lieu-dit : *La Pierre-aux-Juifs*

Branges (Saône-et-Loire)

Une "Route de Juif"



Bugy (Saône-et-Loire)

Ce village bourguignon tire son nom du latin "Judaesus".

Buxy (Saône-et-Loire)

Une "Rue des Juifs"



Rue des Juifs à Buxy

Autour de Buxy se trouvait une terre agricole nommée "Terra Hébreorum". Les Chartes de l'Abbaye de Cluny parlaient aussi d'une "Cour Marmagne" qui aurait été appelée "Cour des Juifs". La "Rue des Juifs" était la principale rue de la Juiverie de cette ville, où l'on trouve encore des inscriptions hébraïques. Une rue dite « des Juifs » allait de la Grand'Rue au chemin de Davenay par la Cour Marmagne, anciennement la Cour des Juifs. Au XIV^e siècle, une importante colonie juive résidait à Buxy, elle fut chassée du royaume franc par Philippe-le-Bel en 1306. André Bailly dans "Histoire de Buxy" parle de différents documents faisant état des Juifs de cette ville : "Pour ce qui est des Juifs de Buxy, il est intéressant de consulter le livre des comptes de l'année 1308, aux archives de la Côte-d'Or. Ce livre contient toutes les créances des Juifs de Buxy et de Chalon, à la date de leur expulsion, créances dont il paraît bien que les commissaires du duc poursuivirent avec au moins autant de rigueur que les gens du roi. Il est vrai qu'il y avait là de quoi améliorer le trésor du prince. Ce livre est intitulé :

L'an de grâce mil trois cens et sis au mois d'août le vendredi or de la Magd furent pris le Juis du Duchau de Borgoinne.

M. Gauthier estime que l'indication du mois d'août est une erreur. La fête de sainte Marie-Madeleine se place le 22 juillet et le 22 juillet 1306 est bien un vendredi.

Les deux premières pages de ce registre attirent particulièrement l'attention : elles donnent un tableau fort bien conçu permettant d'amener les créances à une monnaie unique : c'est l'ordonnance et la valeur de la monnaie et combien l'on doit prendre pour soul et pour livre, de l'an 1295 à l'an 1306. Grâce à ce tableau, on a pu traduire, pour en exiger le paiement en monnaie de 1308, les créances dont les plus anciennes paraissent remonter à 1295. Ce livre de comptes représente plusieurs milliers de créances, classées par lot selon le lieu où les lettres ont été trouvées. Par exemple, au feuillet 43 ce sont les lettres trouvées chez les Juifs de Buxy pour les quex l'on doit es Juifs qui sansuigent, c'est-à-dire aux Juifs qui s'ensuivent, tous de Buxy : Vivant d'Auxonne, Heliot, Joce, Flurie, Aquin, Benyon, Justot, Mat, Vigne, Toniot, Vivant, Sanselin, Isaac, Bonne Vie, Petit Justot.

Un lot suivant représente les autres lettres délivrées audit tabellion par la main Toniot de Buxi. C'est donc Toniot lui-même qui fit la remise de ses papiers. Il paraît bien, d'après les comptes, qu'il fut le plus important des créanciers.

Ensuite on peut voir un compte pour la vandue des mobles de chez les Juifs de Buxi et y est compe le vin qui estoit chez Vivant de Buxi. Il s'agit probablement de la liquidation des gages, vin compris, confiés aux Juifs par leurs débiteurs.

Au feuillet 145 ce sont les lettres trouvées chez les Juifs de Buxi.

Au feuillet 177 ce sont lettres délivrées au tabellion de Chalon de Toniot de Buxi et de Bennenfant qui fut fils Benion le juif de Buxi, a Saint-Lorant le diemange voile Sainte Bathelme lan CCCVIII pour les sommes qui sansignent et premier sansignent les lettres délivrées par la main de Toniot de Buxi.

Au feuillet 187 autres lettres délivrées par la main Jeans juif de Buxi demorant a Chalon.

D'autres lots de lettres ont été trouvées chez les Juifs de Chalon : en une arche à Chalon (feuillet 75), bougrement en la maison Heliot (feuillet 79), en un cofre en lostel Heliot rue Saint-Georges (feuillet 136), en une borse de fils chez Jesuot rue de Cornillon (feuillet 138), chez Honorée (feuillet 139), lettres que li tabellion havoit devers lui (feuillet 172), lettres baillées par la main de Justot et Bonnenfant (feuillet 180), etc.

Le lot le plus curieux semble bien être celui indiqué au feuillet 93 : ce sont lettres qui sont estes trouvées en un sac en larmoire chies Heliot le juif de Chalon, li quex Heliot dit que les dittes lettres estoient si come de nulle valeur. De ce paquet de créances de nulle valeur suivant la déclaration du créancier Héliot, les commissaires du duc en firent une liste de 604 créances chiffrés, sans commentaire sur ce que purent penser et dire les débiteurs qui, probablement, ne devaient plus rien.

Des différents documents consultés, nous avons retiré les noms de 28 Juifs, ayant habité Buxy : Arenin, 1304 – Bonenfant, fils de Benion, 1300/1307 – Burelin le Grand, fils de Jocon, février 1282 – Burelin le Petit, 1306/ 1307- Crescelin, 1306/1307 – Donion, fils de Benion, 1275/ Juillet 1303 – Durant ou Durandot d'Auxonne, mas 1279/1307 – Joce, fils de Jocon, frère de Burelin le Grand, 1306/1307 – Joce de Montcenis, août 1301 – Jocon, père de Joce et Burelin le Grand, février 1282 – Josias, 1306/1307 – Mat 1297/ août 1304 – Menasson, janvier 1301 – Sanselin 1283/1306 – Vigne 1297/août 1304 – Vivant, décembre 1293/1307.

A cette liste de M. Gauthier il convient d'ajouter ceux qui ne figurent pas et que l'on trouve sur le livre des créances de 1308 :

Isaac, Bonne Vie, Petit Justoy, Jacob de Brancion, Benyon, Heliot, Justot, Flurie, Aquin, Toniot, Vivant d'Auxonne et Jeans.

On ne peut savoir ce que représentent ces 28 familles par rapport à la population totale de Buxy, au sujet de laquelle le plus ancien recensement connu est la « rechoiche des feux » (ancêtre du recensement au baillage de Chalon en 1358, c'est-à-dire 52 ans après le bannissement des Juifs du royaume).

Nous ne savons rien de précis sur la vie que menaient les Juifs à Buxy, à l'exception de leur occupation principale : les prêts d'argent, faits à la semaine, ce qui est sans doute l'origine de l'expression prêter à la petite semaine...

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)



Une "Rue aux Juifs"



Grand'Rue à Chalon-sur-Saône, ex Rue des Juifs

Parmi les Juifs de cette époque, il est fait mention de Jacote de Chalon, Juse de Mâcon, Jacotus d'Orléans, etc. Dans la seconde moitié du XI^e siècle Rabbi Eliezer ben Juda, l'élève de Rabbi Isaac ben Menahem d'Orléans, a vécu à Châlons. Le célèbre Rachi de Troyes correspondait avec les savants de **קבלון** (transcription hébraïque de la Chalonlatine = "*Cabillonum*"), qui avaient pris part au synode convoqué à Troyes vers 1160 sous la direction de R. Jacob Tam de Ramerupt. Aux XIII^e et XIV^e siècles, la communauté juive de Chalon a été l'une des plus importantes de Bourgogne, bien que ses membres fussent encore soumis périodiquement à un traitement rigoureux. Les Juifs les plus éminents de la période (1306) étaient Hélion et Bénion, qui comptaient parmi les personnages importants de leurs débiteurs et (en 1384-1395) Alisa de Trèves, Namiet Lévi, Salomon de Montréal, Saulcin Beaughey, Aaron Lévy, Croissant de Bourges, Isaac de Troyes, Maître Pérez, et R. Joseph, auteur d'un commentaire sur le Pentateuque dans lequel il cite fréquemment le commentateur R. Eliakim **סקולין** ou **סקלון** (c'est-à-dire, en hébreu, « de Chalon ») comme son maître et compatriote. Chalon-sur-Saône a aujourd'hui (1902) une petite communauté juive, placée sous l'autorité administrative et religieuse du consistoire de Lyon.

Louis Degouvenain racontait qu'en 1306 les Juifs de Chalon appartenaient au Comte de Bourgogne ; ils habitaient une longue rue qui prit par la suite le nom de Grande et qui allait à la Porte de Beaune au pont des moulins d'Ouches. Les historiens parlent d'un "*Vicus Judaeorum*" et différents documents font état d'une "*Rue aux Juifs*". Selon d'autres sources, il existait une communauté juive depuis le XIII^e siècle à Chalon-sur-Saône. Les Juifs devaient se soumettre à la lapidation le jour des Rameaux. On parle d'une synagogue à partir du IX^e siècle dans cette ville. Parmi les documents concernant ce lieu de culte, il y avait "*Le chapitre accense une maison à côté de la synagogue (1277)*", un autre acte stipulait : "*Différents en 1314 entre Hugues V duc de Bourgogne et Robert, évêque de Chalon, touchant la juridiction, les foires, la Synagogue et le cimetière Juif*". Lorsque les Juifs furent chassés de Chalon en 1306, la populace s'empara de leurs papiers et on fit un extrait authentique de ce que ces papiers renfermaient de plus

intéressants. Gérard Nahon raconte qu'au XIX^{ème} siècle, il y avait encore une maison connue sous le nom de "Palais des Juifs". En ce qui concerne le cimetière, il était situé non loin de la synagogue, selon un acte d'accensement de 1277. Il y avait aussi un four et un mikvé dans la Juiverie de Chalon.

Chaudenay (Saône-et-Loire)

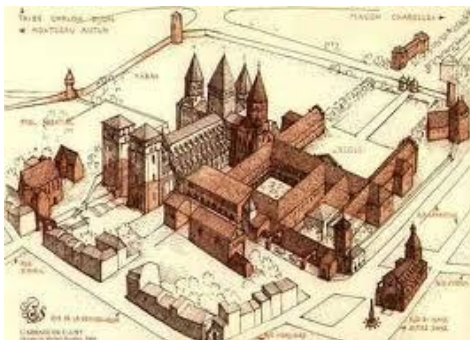
Une "Rue Juive"

Un lieu-dit "Les Juifs", lieu détruit, commune de Chaudenay - Référence : 1892 (Siraud p. 25)



La croix, rue Juive

Cluny (Saône-et-Loire)



Abbaye de Cluny

Compte tenu de l'attitude de Pierre de Cluny vis-à-vis des Juifs, il n'est pas pensable que des Juifs purent vivre à Cluny même.

Mais différents documents font état d'une présence juive dans les environs de Cluny et de transactions passées entre les moines clunisiens et les Juifs.

Deux actes concernant les mêmes personnages apparaissent dans les chartes de l'Abbaye de Cluny. Ces actes lient le juif Josué et son épouse, d'une part, et l'Abbaye

de Cluny, d'autre part. Dans le premier document, datant de 949, Josué engageait sa ferme pour trente ans contre un prêt de 12 sous. Le second document règle la vente ferme pour le prix de 12 sous dudit bien.

Vers l'an mil, un juif de Sancéa engagé sa vigne pour 6 sous auprès de Flobert. Il n'a sans doute pas pu se libérer de sa dette puisque, vers 1004, Flobert disposait de ce bien en toute propriété.

En 1022, Salomon de Charnay abandonne au Monastère de Cluny une vigne qu'il possédait à Milly.

Davaye (Saône-et-Loire)

Une "Terra Ebreorum"

Dans les Chartes de l'Abbaye de Cluny, il est fait état d'une propriété agricole nommée "Terra Ebreorum".

Ivo et Attala, son épouse, donnent à l'église Saint-Vincent de Mâcon deux courtils et un pré situés à Davayé, au pagus de Mâcon :

"Sacrosancte ecclesie Sancti Vincentii martiris que est constructa infra muros Matisconis quam dominus Johannes episcopus ad regendum habere videtur. Igitur ego Ivo et uxor mea Attala pro remedio anime nostre donamus ad ipsam casam Dei aliquid ex rebus nostris que sunt site in pago Matisconensi, in agro Fuscianensi, in villa Davaiaco. Hec sunt curtilli duo : unus curtillus a mane terminatur terra Hebreorum, a medio die terra Osanne, a sero terra Braydinci, a cercio via publica; alius curtillus in ipso loco terminatur a mane terra Hebreorum, a medio die via publica, a sero Braydinco, a cercio Sancto Vincentio; et donamus pratum, qui vocatur ad Pedronacum, totum a die presente cultilis, eo tenore dum ego et Attala vivo, una et filii mei Gunduldricus et Aymo, teneamus et possideamus; post nostrum decessum ad ipsam casam Dei perveniat ad mensam fratrum. Si quis contradixerit auri libras III componat, et presens donatio firma et stabilis permaneat cum stipulatione subnixta. Actum Matiscone publice. S. Ivonis et uxoris sue Attale qui fieri et firmare rogaverunt. S. Warnerii. S. Braydinci. S. Warnerii. S. Aremberti. S. Drogonis. S. Rotberti. S. Otgerii. Data per manum Umberti levite, die dominica II kal. martii, anno XVIII regnante Lothario rege."

Dracy-le-Fort (Saône-et-Loire)

Un écart : "La Judée" (Ref : 1951 INSEE p.58 col.2)

Hurigny (Saône-et-Loire)

Une "Terra Hebreorum", selon une Charte de Cluny.

Arradus donne à Edwinus, Eldeboreh son épouse, Christianus et Alexana leurs enfants, deux courtils situés à Hurigny et à Boisy, au pagus de Mâcon :

Domino, Edwino et uxore sua Eldeboreh et infantibus meis his nominibus Christiano et Alexane. Igitur ego, in Dei nomine, Arradus vobis dono res meas que sunt site in pago Matisconense, in agro Uriniacense, in ipsa villa Uriniaco, et in villa Buscido. Inprimis in villa Uriniaco curtilum cum supraposito, et vinea cum arboribus, et exio et regressio, qui terminat a mane via publica, a medio die terra Hebreorum, a sero terra Ademaro, a circio terra Frotgerio presbitero. Infra istas terminationes, totum ad integrum et alias res que ad ipsum curtilum aspiciunt vel aspicere videntur, in ipso visus sum habere aut possidere, tam de hereditate quam de conquisito; hec sunt curtiferus cum edificiis, vineis, campis, pratis, silvis, pomis, pascuis, aquis aquarumque decursibus, omnia et ex omnibus totum ad integrum vobis dono. Et in villa Busciaco, curtilo cum vinea insimul tenente qui terminat a mane via publica, a medio die terra Aldoni et Adalbert, a sero terra Aldoni et Hebreorum, a circio terra Sancti Johannis et Aldoni, et exio communale. Infra istas terminationes, ipsum curtilum cum vinea totum ad integrum, et alias res que ad ipsum curtilum aspiciunt et quicquid in ipsa villa visus sum habere; hec sunt curtiferis, campis, pomis, pascuis, totum ad integrum vobis donamus, eo tenore ut dum vivimus usum et fructum habeamus, et post meum decessum vobis perveniat, et post decessum Eldeboreh ad infantes nostros, his nominibus, Christiano et Decetane perveniat, et in servado V fabrilia.

Jugny (Saône-et-Loire)

Présence Juive à Jugny selon Ernest Petit

Juif (Saône-et-Loire)

Une "Présence Juive"



Juif, village de Bourgogne en Saône-et-Loire

Sous l'époque mérovingienne, ce village portait encore le nom de "Curtis Iudea".

Selon le cartulaire de Paray, les Juifs avaient des exploitations dans ce village autour de 989.



La Celle-en-Morvan (Saône-et-Loire)

Une "Rue des Juifs"

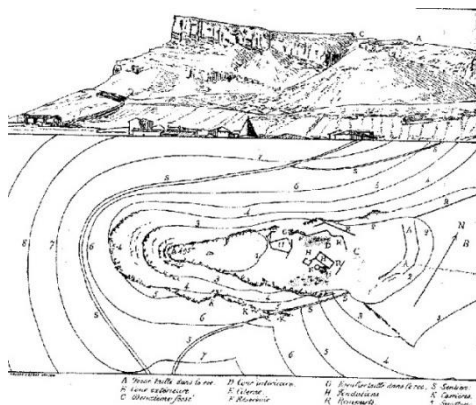
La Guiche (Saône-et-Loire)

Chef-lieu de canton, arrondissement de Charolles

D'après les documents spoliés aux Juifs de Chalon en 1306 et répertoriés dans "*Valeur des monnaies et inventaires des Juifs de Chalon*", on apprend le total de ce que ces Juifs et ceux des pays voisins de Buxy et La Guiche possédaient en valeurs mobilières en l'an 1306.

La Roche de Solutré (Saône-et-Loire)

Une "Tour des Juifs"



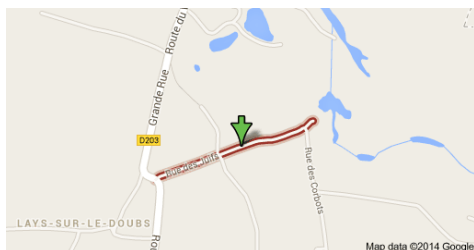
"A Solutré, il n'y a pas que les chevaux et les présidents qui ne tombent pas de la roche : il y a aussi des Juifs !" (Sandrine Froissart)

Sous le Pontificat de l'évêque Ponce II, le comte de Mâcon, Gérard, s'empara du château de vive force et y mit « *des juifs pour le garder* ». Peu de temps après, un seigneur du nom de Ponce de Mont Saint-Jean parvint, avec l'aide de l'évêque Aimon, « *à y entrer par surprise et y fit précipiter du haut des remparts les juifs qui s'étaient réfugiés dans l'une des tours* ». L'évêque remit alors le château entre les mains des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon (passage d'un manuscrit d'Etienne de Bourbon ou de Belleville de 1250).

Hervé Mouillebouche dans un article très documenté, '*Les Juifs de la Roche de Solutré ou la guerre de 1230 en Mâconnais*', explique très bien comment il y eut une présence juive sur la Roche de Solutré. Selon lui Etienne de Bourbon, son '*Exemplum*', prétendit que Jocesin, juif du comte de Mâcon, et ses complices, s'emparèrent des prieurés de Leynes et de Saint-Romain, dépendants de Tournus. L'abbaye s'en étant plainte au légat du Pape, celui-ci enjoignit à l'évêque de Mâcon de contraindre les malfaiteurs à rendre leurs prises, sous menace d'excommunication et d'interdit. Ceux-ci refusant de s'amender, l'évêque prononça finalement l'interdit. Or ledit Juif et ses complices, résistant pendant deux ans à ces sentences, transformèrent les bâtiments des prieurés en repaires de brigands et de voleurs. Le 25 octobre 1230, l'évêque Aymon demanda à ses frères de l'épiscopat de Mâcon et de Lyon de faire proclamer la sentence d'excommunication dans leur diocèse et de l'étendre à tous ceux qui fréquentaient Jocesin et sa bande ; pourtant il est fort improbable que ces juifs tinrent la forteresse au nom du comte. En 1233, à l'époque de la reconquête du château, les Juifs se réfugièrent dans une tour et c'est sans doute lors d'une soirée pascale que les juifs furent jetés à bas de la Roche de Solutré.

Lays-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire)

Lieu-dit "*La Judée*"
Une "*Rue des Juifs*"



D'après certains auteurs, à une certaine époque, Lays accueillit plus de 5 000 personnes du fait de ses échanges commerciaux. La "*Rue des Juifs*" et le Vieux Porto en sont les souvenirs ; c'est tout un couloir de rivage est-ouest qui a été utilisé, sans doute pour entrepôt et donc, toutes nuances gardées, pour échanges commerciaux. Ce village est à la limite de la Franche-Comté, sur les bords du Doubs. Pour traverser la rivière, il fallait payer le péage corporel.

Les Juifs (Saône-et-Loire)

Lieu détruit, commune de Mâcon

Ref : Les Juifs 1308, Pont aux Juifs 1604 (Arch. Com. Macon inv. p. 178)

Mâcon (Saône-et-Loire)

Chef-lieu du département.

Une "*Rue de la Juiverie*"

Un "*Monjuyf*"

Les Juifs se sont établis dans la ville à une époque reculée. Il n'y a jamais eu officiellement de "*rue de la juiverie*" à Mâcon. Néanmoins, au Moyen Age, les Juifs habitaient un quartier nord de la ville, dans une rue appelée "*rue de Chavannes*" (qui est peut-être assimilée à une rue de la juiverie). En 1394, le roi de France les expulsa du royaume et ils sont chassés de Mâcon. En 1419, des bohémiens ou tsiganes arrivent à Mâcon. Ils reviennent à plusieurs reprises et certains s'installent à la place des Juifs expulsés.

Le Concile, qui s'était réuni en 630, interdisait aux Juifs de vendre des esclaves à l'étranger. Un riche argentier nommé Priscus était en fonction à Châlons en 555. Il est fort possible que ce soit le même que celui qui fut mis en scène par Grégoire de Tours, et qui fut le trésorier du roi Chilpéric. Lors du Concile de Mâcon en 582, il fut beaucoup question de Juifs, aussi les historiens pensent-ils que si la question se posait plus particulièrement à Mâcon, c'est que cette ville possédait l'une des plus importantes communautés juives du Royaume de Bourgogne. La Vallée de la Saône donnait accès à la prospérité de Lyon et de son commerce. Ainsi la communauté s'inséra dans la vie de Mâcon en se regroupant dans le bourg supérieur de la Ville (l'actuel quartier Saint-Antoine). Pourtant sous Dagobert, en 629, eut lieu la première expulsion. Au IX^{ème} siècle, à l'époque du Roi Boson, il est question, dans différentes chartes de Saint Vincent de Mâcon et de Cluny, de terres désignées "*terres des Hébreux*". Aussi afin de régler les différends des Juifs, Charlemagne leur accorda d'être jugés selon la loi juive. La présence des Juifs à Mâcon est attestée depuis 820, surtout en 850, année où les Juifs de Mâcon envoyèrent leurs enfants à Arles, pour les soustraire aux tentatives de prosélytisme. L'évêque de Mâcon, Drogon, assigna définitivement les Juifs dans la colline des Epinoches. La rivière des Rigolettes marqua la frontière entre Mâcon et ce qui était la "*Juiverie*". Pour franchir cette rivière, il fallait passer le pont des Juifs, devenu le Pont Jeu.

L'établissement d'un cimetière juif à Mâcon remonte à 1105. Quelques stèles funéraires datées de 1260, 1304 et 1310 sont encore conservées au Musée des Ursulines. Les historiens parlent d'une "*Juiverie*" à Mâcon aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles. Dans le quartier juif, appelé aussi "*Bourg Savoureux*", non loin d'où se trouvait le cimetière des Juifs, il existait une maison de campagne appelée de temps immémoriaux "*Le Sabbat*". Certains prétendent que se trouvait là la Synagogue de Mâcon. Le cimetière se trouvait à proximité du "*Pont Jeu*" (Pont des Juifs). L'obituaire du diocèse de Macon précisait :

“Hébreorum sépultura”, lieu entouré de murs situé à Maçon en *“Monjuyf”*, dit vulgairement le *“Cimetière des Juifs”*.

A la fin du IX^{ème} siècle : *“Terra Hebracorum”*, on parle aussi d’une *“Rue de la Juiverie”*, d’une Synagogue et d’un Cimetière à Mâcon.

L’Edit de Philippe-Auguste de 1182, chassant tous les Juifs du Royaume, obligea les Juifs de Mâcon à abandonner leur quartier et à se réfugier en Bresse, terre d’Empire. En 1198, le roi rappela ses juifs moyennant finances ; ceux-ci revinrent à Mâcon et reprirent possession de leurs maisons.

En 1306, après le complot contre Philippe Le Bel, le roi fit préparer un édit d’expulsion qui fut fixé à la Sainte Madeleine. Les Juifs de Mâcon eurent le temps de faire leurs bagages et étalèrent leur départ entre juillet et septembre 1306. En 1309, vente par Gilles de Maubuisson, chevalier du roi et son bailli de Mâcon, à Alexandre de Tournus, bourgeois de Mâcon, au prix de 50 livres de bon tournois, d’un lieu entouré de murs situé à Mâcon en Monjuyf et dit vulgairement le cimetière des Juifs. Les 17 et 20 juillet ainsi que le 1^{er} aout 1388, Barthélemy Du Bois, capitaine de Mâcon, est en procès avec les habitants de la ville qui, regrettant son prédécesseur, se défendent en disant que la ville est pauvre et *“habitée la plus de la terre par des Juifs”* qui n’ont pas de marchandises pour les impositions. L’argument est réécrit dans l’arrêt et en 1390 : *“Mention d’accord entre Vivant et Mousse de Novet, Juifs, et le Maître des ports et passages du baillage de Mâcon”*. Lorsque Louis le Hutin rappela les Juifs en 1315, les Juifs de Mâcon ne purent disposer de leur quartier. Un certain nombre s’établit alors en Beaujolais et quelques-uns revinrent à Mâcon. En 1378, trois notables de la communauté de Mâcon protestèrent contre leurs impositions abusives à propos de fortifications et de garde de la cité dont ils sont taxés. Les 18 chefs de famille de la ville demandèrent également d’user du droit donné par le roi d’habiter où bon leur semblait dans la ville ; cette liberté leur fut refusée et Charles VI leur rappela, sur demandes des Echevins, les principes de la séparation : *“Il est interdit aux Juifs d’habiter les principales rues de la Ville...”* En 1392, 1393 et le 7 septembre 1394 survint un conflit entre le bailli de Mâcon, Oudart d’Attainville et l’Evêque de Lyon, relatif à la juridiction sur la ville et en particulier sur les Juifs qui y résidaient. Ils furent finalement expulsés de la ville.

Montcenis (Saône-et-Loire)

Une *“Rue des Juifs”*



Montpont (Saône-et-Loire)

Une *“Impasse de Jérusalem”*

Montrêt (Saône-et-Loire)

Un lieu-dit *“Les Juifs”*.

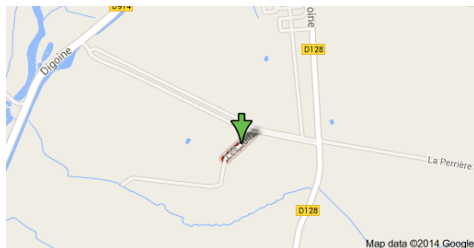
Ref : Stéphane de Judeis 1074 (St Vincent de Macon)

Juys 1284, Joye 1362, Juit 1422, Jouye 1473, Juy 1476, Juif 1551, Juifz 1588, Jué 1734, Juif ou Juy 1783, Juif 1790.

Palinges (Saône-et-Loire)

Une *“Rue les Juifs”*

“Au Juif”, écart, commune de Palinges



Références : In villa.... Curte Judaea XIème siècle, Rechartet de Suz 1397, Hugues de Czu 1397, Guillaume Juifz 1476, Mathieu Juifs 1723, Les Juifs 1757, Au Juif 1848.

Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)

Un *“Curtis Judaea”*.

A la fin du Xème siècle, selon le Cartulaire du Prieuré de Paray-le-Monial, il y a dans cette ville un *“Curtis Judaea”*.

Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire)

Une *“Rue des Juifs”*.

Pont de Veyle (Saône-et-Loire)

Une rue *“du cul de sac aux juifs”*

Prissé (Saône-et-Loire)

Un "Jéricho"



La ville fut habitée par un grand nombre de Juifs au Moyen-Âge, ce qui lui fit donner le nom de "Jéricho".

Le Bulletin Municipal Prisséen d'octobre 1998 a publié un article de Paul Noize, "Notes sur l'histoire de Prissé : Présentation de la Commune, les Juifs au Moyen Âge, les Protestants" : "A Mâcon, les juifs formaient au moyen âge une communauté importante, groupée près de l'actuelle place Gardon. On note également leur présence dans plusieurs villages de notre région, des colonies juives étaient installées aux Essertaux, à Davayé, Salornay, Chevagny, etc. Mais ces communautés n'avaient pas l'importance de celle de Mâcon et ce qu'en dit Puthod n'est que pure fantaisie. Cet auteur affirme que Prissé, colonisé par les Juifs, s'appelait Jéricho, ou encore que l'appellation Mouhy vient du nom d'un israélite, Moïse, qui habitait ce hameau ! Gabriel Jeanon a fait justice de ces assertions en déclarant avec juste raison, qu'elles n'ont aucune valeur historique : selon lui, ce n'est que "récit romanesque".

Certains juifs résidant à Mâcon avaient certes des propriétés à la campagne. C'est ainsi qu'une "terre des hébreux" est mentionnée au 9^e siècle à Mouhy, dans la charte 122 du cartulaire de Saint-Vincent ; ce document précise que le juif Justus et sa femme Bélisie ont échangé l'une de leurs terres contre un bien appartenant à Girard, évêque de Mâcon.

On a connu, dans les paroisses environnantes, des noms de lieu à consonance hébraïque ou biblique : Jérusalem, Nazareth, qui vient d'ailleurs d'un nom de famille de Davayé, Babylone, mais pas de Jéricho ! Quant aux prénoms : Abel, Abraham, Joachim, etc., que l'on trouve encore à Prissé au 17^e siècle, ils sont portés, non pas par des Juifs, mais par des chrétiens baptisés. Les israélites furent plusieurs fois chassés entre le 12^e et le 14^e siècle. Par la suite, on leur donnait l'autorisation de revenir jusqu'à ce qu'une nouvelle expulsion les conduise hors du royaume, après confiscation des biens qu'ils avaient acquis dans les opérations de banque ou dans le commerce des grains et de la laine, ou encore dans l'importation des produits orientaux. L'expulsion fut pratiquement totale en novembre 1394 et ce n'est qu'en 1791 qu'ils furent reconnus officiellement comme citoyens à part entière."

Saint-Usage (Saône-et-Loire)

"Les Juifs" : lieu détruit, commune de Saint-Usage

Réf : 1503 (c.o. B11730) f 76 v

Salornay (Saône-et-Loire)

Une présence juive

D'après le cartulaire de Saint Vincent de Mâcon, connu sous le nom de "*Livre Enchanté*", il y avait une présence juive à Salornay au Moyen-Âge.

Tournus-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Une présence juive au Moyen-âge.

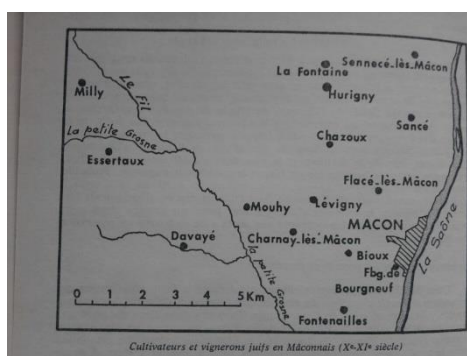
Lors de la vente d'un manuscrit de Turin en 1470 contenant les Hagiographes, les historiens supposent que Péreç ben Salomon Kohen de Tournus en fut le témoin. Outre les Tossafistes de Tournus, cette ville compta des savants et érudits tels que Meïr, Juda et David.

Trévoux (Saône-et-Loire)

Une présence juive.

En terre d'Empire, on y signale une communauté juive en 1432. D'après une biographie du Grand Rabbin Abraham Vita de Cologne, la famille Trabotti, dont était issue la mère de ce Grand Rabbin, serait originaire de Trévoux en Bourgogne, ville dont les Juifs furent chassés en 1488.

Cultivateurs et vignerons Juifs en Saône-et-Loire



A travers divers cartulaires bourguignons, notamment ceux de St Vincent de Mâcon, de Paray-le-Monial ou de Cluny, Bernard Blumenkranz a pu faire apparaître dans différents documents, non seulement une présence juive dans le Mâconnais durant le haut moyen-âge, mais aussi que certains juifs étaient des propriétaires agricoles.

En Bresse, des terres juives sont attestées à : Juif, Tessonnière, Buxi, Sennecey-lès-Mâcon, La Fontaine, Hurigny, Sancerre, Chazoux, Flacé-lès-Mâcon, Lévigny, Mouhy, Carnay-lès-Mâcon, Faubourg-de-Bourgneuf, Fontenailles, Davayé, Essertaux Milly.

Dans cette région, les Juifs avaient aussi des propriétés à Mâcon et à Bioux.

Bernard Blumenkranz émet l'idée que cette concentration correspondait à un souci de rapprochement. En effet, le culte communautaire requérait la présence de dix hommes ayant atteint la majorité religieuse ; il favorisait aussi l'établissement d'un "Mikvé" (bain rituel).

B. Blumenkranz donne ainsi plusieurs exemples, notamment des échanges de terrains : *"Justus et sa femme Belisa ainsi que leurs enfants cèdent à l'évêque Giraud, en 886 et 927, une vigne, pour recevoir en échange d'autres terrains à Mouhy, dont l'un apporte un double avantage : il est, d'une part limitrophe à d'autres terres de Justus, il comporte d'autre part, un courtill, dont la famille juive a apprécié l'utilité : il permettait l'installation future de l'un de leurs enfants. Il y a aussi l'exemple des Juifs Salomon et Bonignus, qui en 987 et 996, procèdent à un échange avec le chanoine Bernon, à propos de terrains sis à La Fontaine"*. En 1022, un Juif nommé Salomon fit un échange avec les moines de Cluny. Il abandonna à l'Abbaye sa vigne à Milly et reçut à la place une vigne et un pré dans le même village. Vers 1018, dans le bornage d'un terrain à Bioux, fut signalée une *"terra que olim fuerat Hébreorum"*. Entre 970 et 975, Albéric II, comte de Mâcon, donna à Saint-Vincent-de-Mâcon des biens aux Essereaux qui comprenaient aussi ceux qui avaient été acquis par le Juif Paranodius et qui avaient échoué au comte par ordre royal. Mais de plus en plus, on vit une désertion des sites ruraux par les Juifs et un afflux de ceux-ci vers la ville.

Les historiens peuvent aujourd'hui consulter un document de 1051 attestant l'existence d'une véritable communauté dans Mâcon. Dans les vingt-six actes de Cluny ou de Mâcon, il est question de *"Terra Hébreorum"* (dans l'un d'eux il s'agit de *"terra Israhelis"*). Généralement cette mention se trouve lors d'indications de bornage. Ces chartes permirent aussi de connaître la nature des biens agricoles dont les Juifs étaient

propriétaires. Il est question de champs et de prés, mais jamais de bois. Les juifs possédaient des cheptels de différents animaux, hormis les porcs pour des questions rituelles. Ce qui émerge de l'étude de ces documents, c'est que les juifs possédaient principalement de la vigne.

L'auteur rappelle l'importance du vin dans les rites juifs. Il proposa le témoignage de deux évêques de Lyon de la première moitié du IX^{ème} siècle :

- Agobard, qui, dans ses sermons pensait qu'il fallait déconseiller à ses fidèles l'achat de vin auprès des Juifs ;
- Amolon, successeur d'Agobard, qui reprit le combat antijuif de celui-ci. Il se plaignit notamment que, dans certaines paroisses, le vin des Juifs put servir pour la messe. Il confirmait ainsi l'importance de la viticulture juive, qui parfois suppléait la production viticole de l'église.

Bibliographie

- Gros H. : Gallia Judaïca,
Depping Georges Bernard. : *Les Juifs dans le Moyen Âge* , Essai historique sur leur état civil, commercial et littéraire ; Paris 1823.
- Simonnet , *Juifs et Lombards* , Dans le *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1865 ;
Clément-Janin , *Avis sur la Communauté Israélite de Dijon* , 1879
- Lévy, Alfred , *Les Juifs du Duché de Bourgogne au Moyen Âge* , Dans *Arch.Isr.* 1869
P. 499, 534
- Plancher D : Histoire de la Bourgogne,
Courtépée , *Hist.du Duché de Bourgogne* , 1777 ;
Dom Plancher , *Hist.de Bourgogne* ;
- Gerson, M.A. : *Les Pierres Tumulaires Hébraïques de Dijon* , REJ 1883, n° 12
Gerson M.A. : *Essai sur les Juifs de la Bourgogne au Moyen Age ; et principalement aux XIIè, XIIIè et XIVè siècle jusqu'à ce jour*, Dijon 1893 (21 Dijon : imp. Berthoud) 68 p
- Bloch Henri-Claude : *Histoire abrégée des Juifs au Moyen Âge : les juifs dans les deux Bourgognes - Dijon Erem* (2004) 278 p.
- La Tour d'Auvergne Pierre : *Les Juifs en Bourgogne au Moyen-Âge - Pays de Bourgogne*, n° 221, février 2009, p. 28-38
- B. Blumenkranz : *Les Juifs de France, Ecrits dispersés, cultivateurs et vigneronns Juifs En Bourgogne du IX au XIème siècle*
- Jost V : *Histoire Générale du Peuple Israélite*, T. II
Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy, 82e année, 3e série, n° 33, 1958, p. 72-76
- Bedarrides I. J. : *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne ; Recherches sur leur Etat depuis leur dispersion jusqu'à nos jours sous le rapport de la législation de la littérature et du commerce* ; Paris, 1859, Michel Lévy frères,
- Ulysse Robert : *Chartes relatives aux Juifs de Dijon*. REJ VII p. 281
- Ulysse Robert : *Donation du cimetière des Juifs de Dijon à l'abbaye de Bussière*, REJ III, 1880, p. 123
- Parmentier Charles Antoine : *Archives de Nevers ou inventaire historique des titres de la ville*, 1842
- Lechat François : *Nevers pas à pas*
Maisons anciennes à Nevers, dans Congrès Archéologique de France, LXXX^e session. Moulins et Nevers - Paris : S.F.A., 1913 ; p. 371-373.[Nièvre ; Nivernais]
- Nahon, G. : « *Les cimetières et l'au-delà. Stèles hébraïques de Paris et de Dijon* », *Religions et Histoire. Dossier spécial « Les Juifs en France au Moyen Age »*, n°12, janv-fév. 2007, p. 75-77].
- Jeanton, G. : *Les Juifs du Mâconnais ; Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^{ème} série t. XX (1919)
- Les Juifs de Bourgogne REJ VI
- Dom Plancher : *Histoire de la Bourgogne* T. III
- Abbé Lebeuf : *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*
- Chardon, M. *Histoire de la Ville d'Auxerre*, Auxerre 1834
- Perard, E. : *Recueil de pièces de Bourgogne*
- Bouhier, Jean : *Les Coutumes du Duché de Bourgogne avec les anciennes coutumes*

vol. 2

Rossignol, M. : Histoire de Beaune. 1854

Fleury B. : Mémoire des Rues du vieux Joigny : Echo de Joigny n° 65

Les rabbins de Joigny : Echo de Joigny n° 38

Vicomte Ponton d'Amécourt, Description raisonnée des Monnaies Mérovingiennes de Châlons-sur-Saône, pp 92, 95

idem, Essai sur les Monnaies Mérovingiennes, pp 68, 189

Müller,Joel, Réponses des rabbins Français, p. 10

Gross, H., Gallia Judaica, p. 590.

Camp, Pierre : Histoire d'Auxonne au Moyen Age

Breuillard, Prêtre : Mémoire sur la terre de l'Isle sous Montréal, ses seigneurs et ses habitants.

Chevenes Abbé : Mémoire sur les établissements des Juifs en Bourgogne.

Rebouillard Albert : Histoire e la ville de Buxy 'après les archives publiques et particulières Le Coteau/Horvath cop 1986 (rééd. de l'éd. de 1914)

Aubertin, Charles : les rues de Beaune. Histoire populaire et anecdotique de cette cité. Edition illustrée de gravures sur bois représentant les monuments remarquables de la ville. – Beaune Ed. Batault-orot, 1867,

Haute Etudes Médiévales et Modernes, Dictionnaire Bibliographie des Médecins en France au Moyen-Âge.

Simonet, J. : Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de l'acte privé e Bourgogne, Dijon, 1867, In 8° p. 407.

Côte d'Or

Dijon : courrier 8.8.2012 mairie de Dijon

Bloch Henri Claude : Histoire des Juifs Bourguignons : la vie de la communauté Bourguignonne du Xè au XIVè siècle dans les deux Bourgogne. EREM

Bloch Henri Claude : Histoire des Juifs Bourguignons : la communauté juive de Dijon Emancipation des Juifs de France, de la Révolution à l'Empire. EREM

Clément-Janin : Notice sur la communauté Israélite de Dijon, Dijon : F. Carré, 1879, 91 p. 8°

Kohn Roger S. Fortunes et genres de vie des Juifs à Dijon à a fin du XIVè siècle - Annales de Bourgogne, T.54, 1892, p. 171-192

Marilier Jean : Les établissements Juifs à Dijon au début du XIVè siècle. Mémoire de la Commission des antiquités du département de la Côte d'or, T.24

Giroux Henri : Installation de la communauté juive de Dijon (1790-1792). Mémoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, T. 119, 1966-1969, p.101-111

Le Bien Public 15.12.1954 : Le cimetièrre et les établissements juifs à Dijon au XIIIème siècle.

Le Bien Public 19.5.197 : Cette année la synagogue de Dijon aura cent ans. AM Ils 333

Le Bien Public. 02.10 1991 : la vie des Juis au Moyen Age (Henri Claude Bloch)

Centenaire de la Synagogue de Dijon, 23 Eloul 5639 – 1879-19179, pref. Rpbert Poujade, S.l. 1979 (39-Dôle : Imp. des Presses Jurassiennes) 16.p. ill : 30cm

Blumenkranz, Bernhard : Les Premières implantations de Juifs en France du 1^{er} au Vème siècle. Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1969, vol. 113 n° 1 p. 162-174

Archéologie Médiévale n°5

- Abbé Chenevet : Mémoire sur l'établissement des Juifs en Bourgogne, dans Almanach de la province de Bourgogne, 1773 p.192 reproduit dans Courtépée, Description du duché de Bourgogne, 2^e éd. t. I, p.442-446
- J. Simonet, Juifs et Lombards dans Mém. de l'Acad. de Dijon, 1865 p. 145-272
- Clément-Janin : Notice sur la communauté israélite de Dijon, Dijon 1879
- Abbé Jean Marillier : Les établissements juifs à Dijon au début du XIV^e siècle.
- A. Lévy : les Juifs du Duché de Bourgogne au Moyen-Âge.
- B. de Gouvernain, De l'état des Juifs en Bourgogne, lors de leur expulsion en l'an 1306, dans Mémoire de la Société d'Etudes d'Avallon, 1861
- Léon Gauthier, les Juifs dans les deux Bourgognes, publ. en partie seulement dans la Revue des Etudes Juives, 1904, t. XLVIII, p. 208-229 et XLIX p. 1-17

Saône et Loire

- G. Jeanton : Les juifs dans le Maconnais (Ann. De l'Acad. de Mâcon, 3^e série, t. XX, 1916-1917 p. 369-406
- L. Armand-Galliat : Inscriptions funéraires Juive du Moyen-Âge trouvées à Chalon (Mém. de la Soc. d'hist. Et d'Arch. de Chalon.
- Cultivateurs et vigneron juifs en Bourgogne du IX^e et XI^e siècle. B. Blumenkranz.
- Jeanton G : Les Juifs dans le Mâconnais, Annales de l'Académie de Mâcon. 3^{ème} série t. XX (1919), p. 372.
- Lemoine Micheline : le discours des pierres - Annales de l'Académie de Mâcon, 4^{ème} série, t. 14, 2002, p 307-318
- Armand-Calliat Louis : Inscriptions funéraires juives du Moyen-Âge trouvées à Chalon, - Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t.34 fasc. 1956-1957 p. 68-80
- Noize Paul : Présentation de la commune, les Juifs au Moyen-Âge, les protestants - (Prissé) 1998 - 8 p. Ill. 30 cm(Bulletin Municipal prisséen ; octobre 1998°
- Mâcon (article), Encyclopaedia Judaïca 2nd edition, 13, p 328-329
- Mâcon (article), Encyclopaedia Judaïca-Jérusalem, 11, col 675-676
- Loeb, Isidore - Pierres tumulaires [hébraïques] à Mâcon, Revue des études juives, 5, 1882, p 104-106
- Charleville Mahir . - Les juifs à Mâcon : lettre à P. R. Martin-Rey, Mélanges d'archéologie et d'histoire (Châlon-sur-Saône), 1, 1869, p 103-106
- Lex, Léonce - Les juifs à Mâcon (1378-1745), Notes et documents pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire (Mâcon), 1887, p 27-31
- Lex, Léonce - Les juifs à Mâcon (1378-1745), Revue des sociétés savantes, (1869), p 453-475 ; (1870), p 161-183
- Martin-Rey : Les juifs à Mâcon, Matériaux d'archéologie et d'histoire.1^{ère} partie, 1, 1869, p 152-156
- Blumenkranz Bernhard (dir) : Art et archéologie des juifs en France médiévale/préface de Salo Wittmayer Baron. - Toulouse : E. Privat, cop 1980 - (Franco Judaïca ; 9), p 343
- Anchel, Robert : Les Juifs en Gaule franque ; Journal des Savants, année 1938, vol. 6 n°6 p. 255-265

Torrell, Jean Pierre : les Juifs dans l'œuvre de Pierre le Vénérable, Cahier des civilisations médiévales année 1987, vol 30 n°30-120 p. 331-346
Lévy, Raphaël : l'Aspect linguistique de la littérature judéo-française : Cahier de l'Association internationale des études françaises année 1957 vol. 9 n°9 p. 21-277
Mouillebouche, Hervé : Juifs à la Roche de Solutré 1230, p.

Cartulaire de St Vincent de Mâcon, connu sous le nom de livre enchanté.

Côte d'Or

Montbard

AD : Côte d'Or H1247 cf. E. Petit Histoire des Ducs de Bourgogne, 7 Dijon 1901, 502

AD : Côte d'Or B 5301cf. Rossignol et Garnier

AD antérieures à 1790, série B; Archives civiles 2 Paris, 1864, 244 :

Beaune

Gandelot : Histoire de Beaune

Rossignol : Histoire de Beaune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

Mâcon

Bernard Rebuffet de l'Académie : "Les grandes heures des Eglises de Mâcon" 1974

Gérard Nahon : Inscriptions hébraïques et Juives de la France Médiévale.

Cluny

Blumenkranz B. : Juifs et Chrétiens dans le monde occidental 430-1096 ; préface

Gilbert Dahan, collection de la Revue des Etudes Juives Peeters Paris, 2006

Chalon sur Saône

Gravin Pascal : Chalon, Coins de Rue. Origines et histoire du nom des rues de Chalon sur Saône

Josserand et Trémeau : Chaon 150, édité par la Société d'Histoire et d'Archéologie.

- Série HH Agriculture, commerce et Industrie

HH 4 Foires - 1618-1789 - Lettre de l'intendant De la Briffe au maire et aux échevins de Chalon : le Conseil d'État, en décidant que les privilèges des foires de la ville de Chalon n'existent que pour les marchandises et non pour les personnes, a entendu par ces dernières les marchands juifs exclusivement, à qui l'entrée dans le royaume est interdite, sauf permission expresse du Roi (15 juin 1717).

- Série FF Police, Justice et Procédures

FF20 - Jugements et Ordonnances de Police - Quinze jours de vente sont accordés à quatre marchands juifs ambulants, conformément à une ordonnance du 9 septembre 1678.

- Série BB Administration communale

Délibérations du Conseil de la Ville

BB 67 - 1709-1712 - Permis de vente pendant trois semaines à des marchands ambulants juifs.

BB 71 - 1727-1732 - Lettre de l'intendant par laquelle il recommande de refuser aux marchands ambulants juifs l'autorisation de vendre.

BB 74 - 1740-1753 - Permission au Juif Vidal de vendre en temps de foire.

- Dans « Chronique de la Vie, de la cité et des habitants de Chalon, des origines à 1847 », par R. Jacquet, on peut lire « 1313 - Par ordonnance du Roi, les biens des Juifs sont confisqués à Chalon et Buxy, leur montant atteint 23.568 livres. Le Duc Robert aurait protégé les Juifs qui lui procuraient un revenu fiscal important. Mais à sa mort, la Duchesse Anne est intraitable avec eux ».

Dictionnaire topographique de la France : département de la Saône-et-Loire.

Yonne :

Charbit Paul : Histoire des Juifs en France et à Sens au Moyen-Âge, - Bulletin de la Société archéologiques de Sens, nouv. sér. T.4, 2000-2001 (2004) p. 129-144 : cartes.

Sens :

Théodore Tarbé : Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens, Sens, 1838

Ch. Poiré : Histoire des rues et des maisons à Sens, Sens 1921,

"Pièces de procédure et autres relatives au différend entre Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, et les Jésuites de son diocèse ; 1649-1671 ; folio 35 et suivants relatifs aux Jésuites (1594-XVIIIe siècle) Ms Godefroy 540 manuscrits de la collection Godefroy ; manuscrits de l'Institut Français.

"La Vie urbaine dans l'Yonne au Moyen âge" service éducatif (Dossier n°9 du Service Éducatif établi par Claude Delaselle ; Auxerre 1982 ; Archives départementales de l'Yonne). Dans ce dossier il est fait référence aux communautés juives dans l'Yonne au Moyen âge.

Vézelay :

Huys Viviane : Images des Juifs à Vézelay entre condamnation et conversion.

Joigny :

Echo de Joigny n° 38 1984, p. 30 et 31 (ed. A.C.E.J).

Fleury Bernard : Histoire de Joigny : Université pour tous de Bourgogne (UTJ) 2009-2010.

Fleury Bernard : Mémoire des rues du vieux Joigny, Echo de Joigny n°6

Villeneuve-l'Archevêque :

Etude sur le livre de Joseph le Zélateur, recueil de controverse religieuses du Moyen-Âge, par Zadoc Kahn

L'Isle-sur-Serein :

Breuillard, prêtre : L'Isle-sous-Montréal, Mémoire sur la terre de l'Isle-sur-Montréal, ses seigneurs et ses habitants, Auxerre....

Internet :<http://echo.auxerre.free.fr>

De Gouvenain, Louis : l'état des Juifs en Bourgogne lors de leur expulsion du Duché en 1306.

Avallon :

Rue des Juifs à Avallon : courrier de Mme Denise Durey 24.7.2012

Rue des Juifs à Avallon : Actes de vente et de saisie du 20.08.1808, 22.06.1844 et 11.07.1874 aux Archives départementales de l'Yonne.

Pont-sur-Yonne

Kohn Roger : Les Juifs de la France du Nord dans la seconde moitié du XIVème siècle p. 266

Puisaye

De Guerchy : Les Lombards et les Juifs à Auxerre et en Puisaye, Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1925, vol. 79 part.3, ser.5, t.9, p. 18

Nièvre

Archives départementales de la Nièvre

3^E /1740 Me Moreau, notaire à Nevers, vente de la Maison dite la Synagogue, le 18 frimaire an Onze.

Nevers :

Quartiers Juifs en France (XII -XIVème siècle)

Nivernais et les Comtes de Nevers

Archives de Nevers ou inventaire historique des titres de la ville

Les Juifs sont chassés par arrêt du bourg de Saint Etienne en 1293

Rue des Bouchers à Nevers : Victor Gueneau Mémoires de la Société académique du Nivernais - 1924/T26

Vaujuifs :

R Baron :Y eut-il autrefois un village juif en Nivernais ?

Bulletin de la société scientifique et artistique de Clamecy 1958